



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitivana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

LETTRE DE POLITIQUE NATIONALE POUR L'ENGAGEMENT DE LA DIASPORA

Décembre 2019



Note préliminaire

La présente lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora et le Plan d'Action qui en découle ont été élaborés à l'initiative du Ministère des Affaires Étrangères de la République de Madagascar, avec le soutien de l'initiative « Migration EU Expertise » (MIEUX), financée par l'Union européenne (UE) et mise en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD). Le contenu de cette politique relève de la seule responsabilité du gouvernement de la République de Madagascar, et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'UE ou de l'ICMPD.

Dans le cadre d'une démarche participative et concertée, et sous la coordination du Ministère des Affaires Étrangères de la République de Madagascar, différents acteurs étatiques (Ministères et autres institutions nationales) et non étatiques ont contribué à cette politique et son Plan d'Action. La diaspora malagasy a été impliquée dans l'élaboration de ces documents, notamment à travers des consultations en ligne mais aussi des consultations directes. Le processus de développement de la politique et du Plan d'Action a été accompagné par plusieurs experts européens recrutés dans le cadre de l'initiative MIEUX.

Tables des matières

Note préliminaire	1
Tables des matières	2
Avant-propos	3
Liste des sigles et abréviations	5
Glossaire	6
Résumé	7
1. Contexte et justification	1
2. Les défis à relever	8
3. Orientations générales	10
3.1 La vision globale	10
3.2 Les principes de base et les fondements	10
3.3 L'objectif général de la lettre de politique.....	10
3.4 Les objectifs spécifiques de la lettre de politique.....	11
4. Les axes stratégiques	12
Axe 1 : La protection et l'accompagnement des Malagasy Ampielezana	12
Axe 2 : La valorisation du capital social, culturel, technique, économique et financier des Malagasy Ampielezana.....	13
Axe 3 : L'amélioration des connaissances sur les Malagasy Ampielezana	15
Axe 4 : La participation citoyenne et politique des Malagasy Ampielezana	15
Axe 5 : Le renforcement du partenariat stratégique et de la coopération sur la question de mobilisation de la diaspora au niveau national, bilatéral et multilatéral	16
5. Plan d'Action	18
6. Stratégie globale de mise en œuvre	35
6.1 Coordination.....	35
6.2 Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes	40
6.3 Renforcement des capacités	40
6.4 Ressources techniques, humaines et financières	40
6.5 Suivi / Evaluation	40
Annexes	42
Annexe 1 : Communiqué de la Présidence de la République concernant la rencontre entre le Président de la République de Madagascar et la diaspora malagasy en Europe.	42

Avant-propos

Madagascar s'engage actuellement dans un processus visant à sortir du sous-développement vers l'émergence économique et sociale. La mise en commun des efforts et la contribution de tous les citoyens, de chaque Malagasy, sont primordiales pour atteindre les objectifs que l'Etat s'est fixé et obtenir des résultats significatifs dans cette marche vers l'Emergence de Madagascar. En effet, les défis sont nombreux pour ne citer que la mise sur rails de l'économie nationale, le rétablissement de la paix sociale, le rayonnement culturel international et la construction d'une image de marque attractive.

Conscient de l'enjeu, Madagascar a pris la décision de faire appel à sa diaspora en la comptant parmi les acteurs engagés pour apporter des projets réalistes et des solutions concrètes pour le développement du pays. Résolu à donner à la diaspora malagasy le rôle qui est le sien dans le processus d'émergence de Madagascar, le Président de la République a placé la mobilisation de la diaspora au centre de la diplomatie économique, un des piliers de la politique étrangère de Madagascar. Il a décidé que les Malagasy am-pielezana ne seront plus des citoyens de seconde zone mais des citoyens à part entière, travaillant en symbiose avec leurs compatriotes au pays.

Cette question de la place de la diaspora dans l'objectif du développement de Madagascar me tient tout particulièrement à cœur dans la mesure où il n'y a pas si longtemps, je faisais partie des membres de la diaspora malagasy. Je suis convaincu que chaque citoyen malagasy résidant à l'extérieur peut apporter sa pierre à l'édifice. Le devoir envers notre patrie m'a fait revenir au pays, au Tanindrazana. De retour au pays, c'est avec plaisir, et une foi inébranlable en l'avenir de notre patrie que je mets au service de celle-ci les compétences et les savoirs acquis tout au long de ma formation et de ma carrière à l'étranger.

En effet, la valorisation de la contribution de la diaspora peut constituer un levier pour la relance économique, notamment à travers, entre autres, les transferts de fonds et l'investissement dans des projets de développement. Des initiatives doivent être également prises afin de mobiliser les compétences et le savoir-faire des communautés des Malagasy expatriés afin de permettre un partage d'expérience et le renforcement de capacités entre les Malagasy am-pielezana et les compatriotes au pays. Il va sans dire que la diaspora malagasy peut apporter sa contribution dans le développement de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle au pays ainsi qu'à la promotion de la culture malagasy à l'extérieur. Incontestablement, le développement de notre pays ne peut se faire sans une population active, éduquée et qualifiée. Il appartient donc à l'Etat malagasy de trouver les moyens et les outils nécessaires afin d'encourager, de cristalliser et d'amplifier les initiatives de la diaspora qui constitue un atout clé dans le développement socio-économique de Madagascar.

Ainsi, la présente lettre de politique transmet la conception, les objectifs, les valeurs communes, les axes stratégiques ainsi que le plan d'action qui éclaireront les parties prenantes, y compris la diaspora elle-même, dans la promotion et la facilitation de l'engagement de la diaspora. Ce document prend en compte les besoins et les aspirations de la diaspora afin d'optimiser ses contributions au développement socio-économique de Madagascar.

L'engagement de toutes les forces vives du pays, l'appropriation de chaque précepte de cette lettre de politique pour sa mise en œuvre efficace et efficiente, la synergie des actions menées sur le terrain sont autant de conditions qui garantiront la réussite de cette lettre de politique et assureront la pérennité des actions qui seront entreprises.

Enfin, cette lettre de politique est le fruit des réflexions et de la collaboration de nombreux acteurs, en commençant par les membres de la diaspora, les départements ministériels impliqués dans le Comité interministériel de rédaction, l'Union européenne à travers l'INITIATIVE MIEUX du Centre International de Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) et les deux experts qui ont accompagné Madagascar tout au long de ce processus qui a duré deux ans. Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements et espérons la poursuite de cette collaboration dans la mise en œuvre de cette lettre de politique.

Le Ministre des Affaires étrangères

TEHINDRAZANARIVELO Djacoba A. S. Oliva

Liste des sigles et abréviations

CNAPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COI	Commission de l’océan Indien
COFIL	Comité de pilotage de la lettre de politique pour l’engagement de la diaspora
CT	Comité Technique
BCM	Banque Centrale de Madagascar
BNLTEH	Bureau National de la Lutte contre la Traite des Êtres Humains
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires
INSTAT	Institut National de la Statistique de Madagascar
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
MCC	Ministère de la Communication et de la Culture
MEF	Ministère de l’Economie et des Finances
MENFP	Ministère de l’Education Nationale et de l’Enseignement Technique et Professionnel
MESUPRES	Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MICA	Ministère de l’Industrie, du Commerce, et de l’Artisanat
MID	Ministère de l’Intérieur et de la Décentralisation
MIEUX	Mligration EU eXpertise
MINJUS	Ministère de la Justice
MINSAN	Ministère de la Santé Publique
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPPSPF	Ministère de la Population, de la Protection Sociale, et de la Promotion de la Femme
MSP	Ministère de la Sécurité Publique
MTEFPLS	Ministère du Travail, de l’Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales
MTTM	Ministère des Transports, du Tourisme, et de la Météorologie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONU	Organisation des Nations Unies
PEM	Plan Emergence Madagascar
PGE	Politique Générale de l’État
PMM	Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
PTAB	Plan de Travail Annuel et Budgétaire
PTF	Partenaire technique et financier
REPEX	Représentations à l’extérieur
ST	Secrétariat Technique
STA	Société de Transfert d’Argent
UA	Union africaine
UE	Union européenne

Glossaire

Fihavanana malagasy : Le principe du « fihavanana » est fondé sur l'idée de réciprocité et d'aide entre les Malagasy. Ce principe est le socle de la vie collective de Madagascar.

Firaisankina : Le principe du « firaisankina », qui se traduit par « solidarité », structure la relation de lien et de solidarité entre les hommes.

Diaspora : Il existe différentes définitions du terme de « diaspora ». Par exemple, l'Organisation internationale pour les migrations définit la diaspora comme des migrants ou descendants de migrants dont l'identité, réelle ou symbolique, a été modelée par leurs expériences migratoires et leurs origines, et qui maintiennent des liens avec leurs pays d'origine et entre eux, sur la base d'un sentiment partagé d'histoire, d'identité ou d'expériences mutuelles dans le pays de destination.¹L'Union africaine quant à elle définit la diaspora africaine comme se composant de « populations d'origine africaine vivant hors du continent, indépendamment de leur citoyenneté et de leur nationalité, et qui sont disposées à contribuer au développement du continent et à la construction de l'Union africaine.»²

Dans le cadre de cette lettre de politique, la diaspora malagasy est définie comme toutes les personnes ayant la nationalité malagasy et les descendants de Malagasy qui résident à l'étranger. La diaspora malagasy est composée des Malagasy Am-pielezana, ce qui se traduit en français comme « Malagasy à l'étranger ».

Transferts de fonds : Il s'agit de transferts monétaires privé internationaux réalisés par des migrants, à niveau individuel ou collectif.³

Transferts de compétences : Il s'agit de la mobilisation des compétences techniques, sociales et politiques acquises par les membres de la diaspora à l'étranger, dans leur pays de résidence, au service du développement de leur pays d'origine. Ces transferts peuvent s'exercer en présentiel ou à distance, dans des structures publiques ou privées.

Malagasy Ampielezana : Le terme de Malagasy Ampielezana se traduit en français par « Malagasy à l'étranger ». Dans le cadre de cette lettre de politique, ce terme est employé pour faire référence à toutes les personnes qui composent la diaspora malagasy.

¹International Organisation for Migration, *Glossary on Migration, International Migration Law*, n°34, 2019, https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf

²<https://au.int/fr/implication-diaspora-societe-civile>

³International Organisation for Migration, *Glossary on Migration, International Migration Law*, n°34, 2019, https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf

Résumé

La **Lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora** entend établir une relation mutuellement bénéfique entre l'État de Madagascar et la diaspora malagasy, qui prenne en compte les besoins et aspirations des Malagasy à l'étranger et qui favorise leur implication dans le développement durable du pays. La **diaspora malagasy** est définie dans le cadre de la politique comme toutes les personnes ayant la nationalité malagasy et les descendants de Malagasy résidant à l'étranger. L'effectif de la diaspora malagasy était estimé à 200.000 personnes de par le monde en 2013⁴, avec la France comme premier pays de résidence des Malagasy Ampielezana (c'est-à-dire les « Malagasy à l'étranger »).

Madagascar reconnaît le **rôle important que la diaspora malagasy** peut jouer dans la construction de l'unité nationale et dans la relance socio-économique du pays. L'engagement de la diaspora malagasy se caractérise notamment par des investissements sociaux, des transferts de compétences, et des transferts d'argent. C'est pour cette raison que le gouvernement de Madagascar a décidé de faire de la diaspora un acteur important du développement du pays.

Dans cette perspective, les **principaux défis** à relever pour l'État malagasy sont de rétablir la confiance mutuelle entre la diaspora et l'État malagasy et entre la diaspora et les Malagasy de Madagascar ; de renforcer les connaissances sur la diaspora; de créer un environnement propice aux apports et contributions diverses de la diaspora ; ou encore d'optimiser l'engagement d'une diaspora majoritairement féminine. La diaspora malagasy, de son côté, doit également saisir certains défis, dont le fait de pouvoir assurer le rôle d'ambassadeur et d'ambassadrice de Madagascar à l'étranger ; de s'organiser pour mieux investir dans les domaines productifs et de porter des projets de développement local dans les territoires ; ou encore, pour la diaspora hautement qualifiée, de créer des synergies d'actions dans leurs modèles d'intervention dans les domaines de la recherche et du développement.

Sur la base de l'analyse de la situation actuelle et des défis à relever, la **vision renouvelée qui porte** cette lettre de politique nationale est de mobiliser les Malagasy Ampielezana afin qu'ils deviennent des acteurs importants du développement social, économique, culturel et politique du pays et contribuent à la réduction de la pauvreté, d'ici l'année 2030.

Afin de traduire cette vision en actions, la lettre de politique nationale a pour **objectif général** de gérer, protéger, promouvoir et valoriser les Malagasy Ampielezana, et de mieux les connaître afin de disposer de données statistiques fiables et d'informations plus précises sur leurs caractéristiques, attentes, intérêts et besoins. Elle vise aussi à favoriser leur implication dans la vie politique, économique et sociale de Madagascar, afin qu'ils contribuent au développement durable du pays par le biais de leur capital politique, humain, relationnel, économique et financier.

Afin d'atteindre l'objectif général, les **objectifs spécifiques** suivants ont été identifiés :

- Construire la confiance entre la diaspora et l'État malagasy, et entre la diaspora et les Malagasy vivant à Madagascar ;
- Assurer une meilleure protection des Malagasy Ampielezana et leurs intérêts ;

⁴Organisation internationale pour les migrations, *Migration à Madagascar, Profil National 2013, 2014*, https://publications.iom.int/system/files/pdf/mp_madagascar_vfinale.pdf

- Cartographier la diaspora de manière régulière pour ne pas figer sa composition et mettre en place des mécanismes permettant d’approfondir la connaissance de cette diaspora et d’identifier les capacités mobilisables pour assurer la meilleure collaboration possible entre le gouvernement de Madagascar et les Malagasy Ampielezana ;
- Mobiliser et valoriser le capital humain, relationnel, économique et financier des Malagasy Ampielezana pour contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir le développement durable de Madagascar ;
- Créer des conditions d’accueil favorables pour les apports divers de la diaspora malagasy.

En conséquence, **cinq axes stratégiques** structurent la mise en œuvre de la lettre de politique :

- **Axe 1** : La protection et l’accompagnement des Malagasy Ampielezana
- **Axe 2** : La valorisation du capital social, culturel, technique, économique et financier des Malagasy Ampielezana
- **Axe 3** : L’amélioration des connaissances sur les Malagasy Ampielezana
- **Axe 4** : La participation citoyenne et politique des Malagasy Ampielezana
- **Axe 5** : Le renforcement du partenariat stratégique et de la coopération sur la question de mobilisation de la diaspora à niveau national, bilatéral et multilatéral

Plus précisément, les cinq axes stratégiques mentionnés ci-dessus sont déclinés dans un **Plan d’Action**, qui détaille les activités spécifiques proposées, les résultats attendus, les indicateurs pour le suivi, les acteurs impliqués, la période de mise en œuvre, ainsi que le budget.

Enfin, **la stratégie globale de mise en œuvre** de la lettre de politique nationale décrit le dispositif institutionnel à mettre en place afin de piloter et suivre les activités mises en œuvre dans le cadre la politique. Ce dispositif crée des liens fonctionnels entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique. Il se base sur le principe de la séparation entre le suivi stratégique (assuré par un Comité de Pilotage) et le suivi opérationnel de la politique (assuré par des Comités Techniques spécialisés pour chaque axe de la politique).

La lettre de politique d’engagement nationale d’engagement de la diaspora malagasy et le Plan d’Action ont été élaborés à l’initiative du Ministère des Affaires Étrangères de la République de Madagascar, avec le soutien de l’initiative « **Migration EU Expertise** » (**MIEUX**), financée par l’Union européenne (UE) et mise en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD). Dans le cadre d’une démarche participative et concertée, et sous la coordination du Ministère des Affaires Étrangères de la République de Madagascar, différents acteurs étatiques et non étatiques ont contribué à cette lettre de politique et son Plan d’Action. La diaspora malagasy a notamment été consultée dans le cadre de l’élaboration de la lettre de politique.

I. Contexte et justification

1.1. Contexte général

Au cours de ces dernières décennies, le nombre de migrants internationaux dans le monde n'a cessé d'augmenter. Ainsi, selon le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le nombre de migrants internationaux (ou personnes vivant en dehors de leur pays de naissance) était estimé à 258 millions en 2017 (ce qui représente 3,4% de la population mondiale), contre 173 millions en 2000 (2,8% de la population mondiale). Le nombre de migrants internationaux originaires de l'Afrique a augmenté de 21,6 millions en 2000 à 36,3 millions en 2017.⁵

Le contexte mondial de ces dernières années a été marqué par plusieurs sommets et rencontres historiques qui reconnaissent le rôle important des migrations internationales dans les processus de développement. Ainsi, le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, organisé par l'Assemblée Générale de l'ONU en 2013, a été l'un des sommets les plus importants en termes d'avancées et de reconnaissance de l'énorme contribution matérielle et immatérielle des migrants à la croissance inclusive et au développement durable. Par la suite, l'Agenda 2030 pour le développement durable et les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont repris ces éléments à travers quelques objectifs, indicateurs et cibles qui font référence aux migrations.

En décembre 2018, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été adopté lors de la Conférence intergouvernementale de Marrakech. Il s'agit du tout premier accord sur une approche commune de la migration internationale dans toutes ses dimensions. Le Pacte représente donc une opportunité historique d'améliorer la coopération internationale sur les migrations et de renforcer les contributions des migrants et des migrations au développement inclusif et durable.

Une consultation de deux jours a été organisée à Antananarivo, à Madagascar, avec environ 41 participants ministériels et de la société civile, en amont de la Conférence intergouvernementale d'adoption du Pacte à Marrakech. Elle a permis de familiariser les participants au contenu du Pacte, d'identifier les objectifs prioritaires au regard de leurs contextes, et surtout de réfléchir aux dispositifs de mise en œuvre du Pacte.

Longtemps dénoncé comme source de fuite de cerveaux, les migrations internationales sont ainsi de plus en plus perçues comme une opportunité à exploiter, tant pour les migrants eux-mêmes que pour les pays d'origine et les pays d'accueil. Les migrants apportent force de travail, diversité et dynamisme aux sociétés d'accueil, tout en contribuant au développement de leurs pays d'origine via leur capital humain et social, économique et culturel.

⁵ United Nations, *Department of Economic and Social Affairs, International Migration Report 2017, Highlights*, New York, 2017, https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017_Highlights.pdf

Conscients de l'impact important que les migrants peuvent avoir sur le développement des pays d'origine et de résidence, un nombre croissant de gouvernements explorent les moyens de maximiser les effets positifs de la migration et d'en minimiser les effets négatifs, en développant des stratégies et politiques publiques en la matière. Cela comprend notamment des mécanismes de mobilisation et d'engagement de leurs diasporas.

A travers le Plan Emergence Madagascar (PEM), l'État malagasy veut rassembler toutes les forces vives et expertises en vue de mettre Madagascar sur la voie du développement. Dans ce contexte, l'État malagasy fait appel à toutes les expertises nationales et internationales, plus particulièrement la diaspora, afin de se concerter sur les initiatives et les actions à mettre en place. C'est ainsi que le gouvernement malagasy a décidé de développer une lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora, afin de reconnaître le rôle important que la diaspora malagasy peut jouer dans la construction de l'unité nationale et dans la relance socio-économique du pays. En effet, la diaspora malagasy peut constituer à la fois un vivier de compétences diverses et un levier de développement par le biais des transferts de fonds qu'elle effectue ou par des investissements dans des projets de développement. Dans ce sens, cette initiative du gouvernement vise à favoriser l'engagement de la diaspora comme un acteur du développement du pays.

Qui plus est, les initiatives et actions déjà entreprises par les membres de la diaspora malagasy dans le double espace de la citoyenneté et du développement démontrent leur volonté de contribuer d'abord, à la résilience des communautés et terroirs d'origine et ensuite à la production et la circulation de richesses. Les membres de la diaspora malagasy se mobilisent pour le développement de Madagascar au niveau individuel, notamment à travers les transferts financiers, mais aussi au niveau collectif, notamment à travers les initiatives associatives.

Il s'agit donc pour l'État malagasy d'établir une relation mutuellement bénéfique pour l'État et la diaspora malagasy, qui prenne en compte des besoins et aspirations des Malagasy à l'étranger et qui favorise leur implication dans le développement durable du pays. Les principaux enjeux pour l'État sont de pouvoir capitaliser sur les investissements des membres de la diaspora quel que soit leur nature et domaine d'intervention, de pouvoir leur offrir des dispositifs et mécanismes solides, ainsi qu'une plus grande protection sociale et juridique quel que soit le pays de résidence.

Au cours des dernières années, le gouvernement malagasy a pris différentes initiatives qui ont traduit sa volonté et son engagement à renforcer le dialogue avec les membres de la diaspora et à les impliquer dans le développement du pays. Ainsi, pour répondre aux requêtes de la diaspora malagasy relatives à la mise en place d'une structure qui leur soit dédiée, la Direction de la Diaspora a été créée en 2015 (sous la Direction Générale de la promotion économique et de la diaspora du Ministère des Affaires Étrangères) afin de conduire des actions et mesures spécifiques pour encourager et faciliter une pleine participation de la diaspora à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

En 2016, une étude sur le profil de la diaspora malagasy en France a été commanditée par le Ministère des Affaires Étrangères, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) Madagascar et l'Ambassade de France à Madagascar, et réalisée par le Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (FORIM)⁶. Suite à cela, un événement très important est organisé à Antananarivo par le Ministère des Affaires Étrangères en 2017 : le premier Forum de la Diaspora. Ce moment fort a été un commencement de

⁶FORIM, *Etude du profil de la diaspora malagasy en France*, 2016.

décloisonnement des relations entre la diaspora et l'État et a marqué les débuts de l'instauration de nouvelles relations de franche collaboration basée sur une confiance mutuelle.

Le développement de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora s'inscrit dans la lignée de ces différentes initiatives. Ce processus, inclusif et concerté, a été coordonné par le Ministère des Affaires Étrangères, et a réuni les différents acteurs étatiques et non étatiques concernés par la question. La diaspora malagasy a été consultée à diverses reprises au cours du processus de développement de la lettre de politique, via des consultations en ligne et des consultations directes, de façon à garantir la prise en compte de leurs besoins et attentes, mais aussi à solliciter leurs contributions multiples et variées dans les projets nationaux.

La lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora fournit un cadre structuré pour l'intervention du gouvernement malagasy. Elle définit la vision, l'objectif général et les objectifs spécifiques du gouvernement, et les traduit en cinq axes stratégiques d'intervention ainsi qu'un ensemble d'activités à mener dans le cadre d'un Plan d'Action. Une stratégie pour la mise en œuvre de la lettre de politique et du Plan d'Action a également été élaborée.

1.2. Définition de la diaspora malagasy

Dans le cadre de cette lettre de politique, la diaspora malagasy est définie comme toutes les personnes ayant la nationalité malagasy et les descendants de Malagasy résidant en dehors de Madagascar. La diaspora malagasy est composée des « Malagasy Ampielezana », ce qui se traduit en français par les « Malagasy à l'étranger ».

1.3. Contexte migratoire de Madagascar

1.3.1 Contexte historique de la migration depuis Madagascar

Comme mis en avant dans le Profil migratoire national de Madagascar⁷, le pays a une longue histoire de mouvements migratoires. Des flux successifs de départs d'émigrés vers d'autres pays ont contribué à façonner la diaspora malagasy. Dresser un bref aperçu historique des migrations depuis Madagascar permet donc de mieux comprendre le profil diversifié de la diaspora malagasy d'aujourd'hui.

Les premiers flux significatifs de migrants depuis Madagascar débutent à la fin du 19^{ème} siècle, avec le départ d'étudiants en France à des fins de formation. Des vagues migratoires importantes ont également lieu lors des deux guerres mondiales, avec le départ d'un contingent de 40.000 soldats malagasy vers la France lors de la Première Guerre Mondiale, et un contingent de 14.000 soldats lors de la Seconde Guerre Mondiale. Les flux d'émigration continuent après les guerres. Des étudiants malagasy issus de familles aisées se rendent à l'étranger (et plus particulièrement en France) afin d'y poursuivre leurs études supérieures. Les séjours en France sont alors essentiellement perçus comme temporaires, l'objectif des étudiants étant de rentrer à Madagascar afin de mettre à profit les connaissances acquises à l'étranger. En parallèle, des jeunes étudiants nationalistes sont également contraints à l'exil par le pouvoir colonial. Dans un premier temps, l'émigration depuis Madagascar est donc avant tout une émigration temporaire de savoir.

⁷Organisation internationale pour les migrations, *Migration à Madagascar, Profil National 2013, 2014*, https://publications.iom.int/system/files/pdf/mp_madagascar_vfinale.pdf

Suite à l'indépendance du pays en 1960, les flux d'émigration d'étudiants s'intensifient et se diversifient. Des jeunes issus de classes sociales différentes et de diverses régions de Madagascar quittent l'île pour étudier en France. Au cours des décennies qui suivent, les crises économiques, sociales et politiques que traverse Madagascar vont conduire les étudiants malagasy en partance pour l'étranger à changer leurs projets migratoires, y compris les destinations. De plus en plus, ils privilégient l'installation durable dans leurs pays de destination. A partir des années 90, les motifs de migration se diversifient davantage. Les migrants malagasy continuent à émigrer vers la France et d'autres pays afin d'y étudier mais aussi afin d'y construire une situation professionnelle. Par la suite, leurs familles les rejoignent dans le cadre du regroupement familial. Au cours des années, l'émigration n'est donc plus uniquement motivée par des fins de formation, mais aussi par des raisons d'ordre économique et familial. La France reste le principal pays de destination des différents flux d'émigration de Malagasy, mais la diaspora s'étend aussi progressivement vers d'autres pays européens, ainsi que, plus récemment, vers l'Amérique du Nord, l'Afrique et le Moyen-Orient.

1.3.2 Profil de la diaspora malagasy

Il est difficile de définir précisément la taille ou les caractéristiques de la diaspora malagasy à l'heure actuelle. En effet, il n'existe pas de recensement systématique des membres de la diaspora, ni de statistiques ou d'enquêtes globales les concernant.

L'effectif de la diaspora malagasy était estimé à plus de 200.000 personnes dans le monde en 2013. Toutes les sources s'accordent à dire que la grande majorité des membres de la diaspora se trouve en France. Le Profil migratoire national de Madagascar indique (sur base des données de l'OCDE et de la Banque Mondiale de 2000 et 2007) que les autres principaux pays de destination sont les Comores, le Canada, les États Unis, différents pays européens (dont la Belgique, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse) et Maurice⁸.

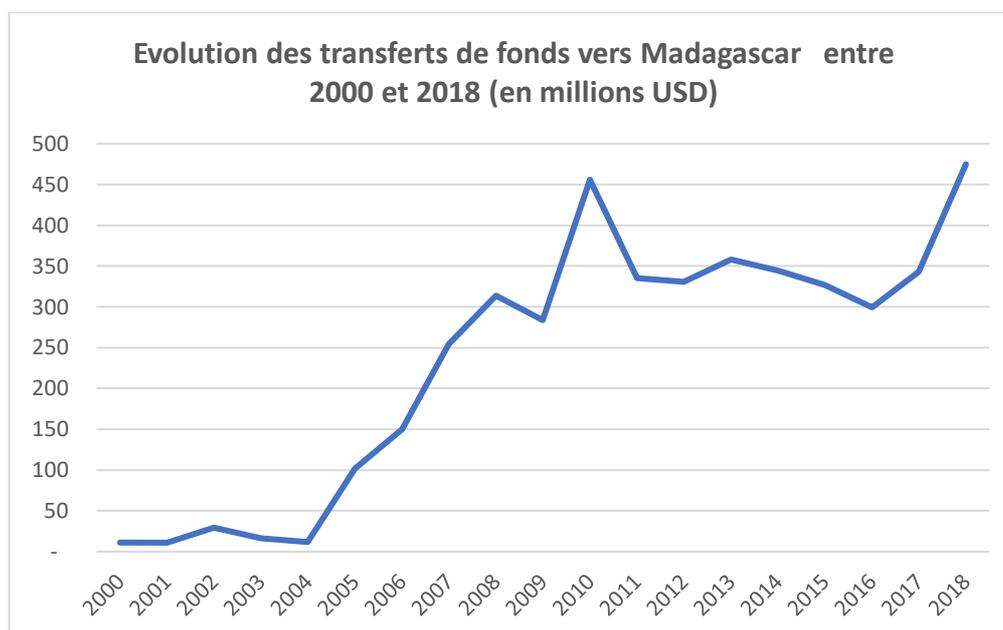
La diaspora en France a fait l'objet d'une première étude en 2016, commanditée par le Ministère des Affaires Étrangères de Madagascar en collaboration avec la mission de l'OIM Madagascar et l'Ambassade de France à Madagascar, et réalisée par le FORIM⁹. Cette étude a permis de dresser un profil plus détaillé de la diaspora dans le premier pays de résidence des Malagasy Ampielezana, en mettant en avant ses spécificités démographiques, socioculturelles et économiques. L'étude indique ainsi que la diaspora en France est estimée entre 100.000 et 140.000 personnes (pour l'année 2016). L'une des caractéristiques marquantes qui ressort de cette étude est que la diaspora malagasy en France est majoritairement féminine. Qui plus est, la diaspora malagasy se caractérise par un niveau de qualification très élevé. Toujours selon l'étude de la diaspora en France, 60% des personnes incluses dans l'échantillon de l'étude ont un diplôme de Master ou de Doctorat. Ces personnes sont impliquées dans des secteurs d'activité divers, les principaux étant ceux relatifs à la gestion d'entreprise, le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'industrie et l'artisanat. Un tiers de l'échantillon occupe des fonctions de cadre, ou des professions intellectuelles et libérales.

Il est aussi important de noter que les membres de la diaspora malagasy de par le monde se mobilisent déjà pour le développement de Madagascar. A niveau individuel, cela passe notamment par les transferts de compétences ou de fonds. Comme le démontre le graphique ci-dessous, les transferts de fonds ont très fortement augmenté au cours des dernières décennies. La Banque

⁸Organisation internationale pour les migrations, *Migration à Madagascar, Profil National 2013, 2014*, https://publications.iom.int/system/files/pdf/mp_madagascar_vfinale.pdf

⁹FORIM, *Etude du profil de la diaspora malagasy en France*, 2016.

Mondiale estime que les transferts de fonds vers Madagascar s'élevaient à 343 millions de dollars US en 2017, et à 475 millions en 2018¹⁰.



Source : Banque Mondiale, 2019

En ce qui concerne l'origine de ces transferts de fonds, la Banque Mondiale indique que, pour l'année 2017, la grande majorité de ces fonds provenait de la France. Mais des transferts significatifs proviennent également d'autres pays tels que les Comores, le Canada, la Suisse, les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne ou la Norvège¹¹.

L'étude de la diaspora malagasy en France réalisée par le FORIM, mentionnée ci-dessus, souligne les principales motivations des Malagasy Ampielezana résidant en France pour les envois de fonds : 84% des personnes ayant participé à l'enquête organisée dans le cadre de l'étude affirment que leurs transferts servent avant tout à soutenir le budget de leurs familles à Madagascar. Seulement 15% des répondants indiquent avoir contribué à un projet de développement ou avoir envoyé des dons à caractère humanitaire. L'investissement dans une affaire personnelle et dans l'immobilier ne sont avancés que par 14% et 11% d'entre eux.

Au niveau collectif, les Malagasy Ampielezana contribuent également au développement de Madagascar par des actions associatives. L'étude réalisée par le FORIM note que le réseau associatif en France est dense, avec plus de 200 associations de la diaspora malagasy créées au cours des dix dernières années. La moitié des répondants à l'enquête de l'étude focalisent leur implication sur la réalisation d'initiatives de solidarité à Madagascar, notamment dans le secteur de l'éducation ou de la santé.

¹⁰Banque Mondiale, *Données annuelles sur les transferts de fonds : flux entrants*, Mise à jour en octobre 2019, <https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data>

¹¹Banque Mondiale, *Matrice des transferts de fonds bilatéraux 2017*, Version d'avril 2018, <https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data>

1.4. Cadre juridique et de référence de la migration

La lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora s'inscrit dans un cadre juridique et de référence de la migration, qui inclut notamment les textes suivants :

- **Référentiels politiques :**
 - Discours du Président de la République à propos de la diaspora malagasy. Par exemple, le Président a prononcé un discours lors de la rencontre avec la diaspora malagasy à Paris au mois de Juin 2019, durant lequel il a notamment fait référence à la participation politique de la diaspora et à la participation de la diaspora dans le développement économique de Madagascar.
- **Référentiels constitutionnels :**
 - Constitution de la IV^{ème} République de Madagascar du 11 décembre 2010, qui stipule notamment que tout ressortissant malagasy a le droit de quitter et d'entrer sur le territoire national, et que tout individu a le droit de circuler et de s'établir librement sur tout le territoire dans le respect des droits d'autrui et des prescriptions de la loi. La Constitution fait également référence au droit de vote des nationaux.
- **Référentiels légaux et réglementaires :**
 - Loi n°62-006 du 6 juin 1962 fixant l'organisation et le contrôle de l'immigration et les décrets d'application ;
 - Loi n°2014-040 du 20 janvier 2015 sur la lutte contre la traite des êtres humains ;
 - Loi n° 2016-038 du 15 Décembre 2016 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 60-064 du 22 juillet 1960 portant Code de la nationalité malagasy, qui inclut notamment la transmission de la nationalité malagasy par un parent ayant la nationalité malagasy (père ou mère) ;
 - Ordonnance n°60-146 du 3 octobre 1960 relative au régime foncier de l'immatriculation, modifiée.
- **Référentiels stratégiques :**
 - Politique Générale de l'État (PGE) ;
 - Plan Emergence Madagascar (PEM) ;
 - Stratégie nationale de mobilisation de ressources intérieures 2016-2030.
- **Les engagements internationaux :**
 - Charte des Nations Unies ;
 - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
 - Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963 ;
 - Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), adopté par l'Assemblée Générale de l'ONU le 25 septembre 2015 et les Objectifs de Développement Durable ;
 - Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), adopté lors de la Conférence intergouvernementale de Marrakech en décembre 2018;
 - Agenda 2063 de l'Union africaine (UA);

- Cadre de politique migratoire pour l’Afrique de l’UA et Plan d’Action 2018-2030.

1.5. Cadre institutionnel

Différentes institutions gouvernementales malagasy sont impliquées dans la gestion des migrations et du développement. Les questions de la gestion des migrations à Madagascar étaient autrefois l’apanage du Ministère de l’Intérieur et de la Décentralisation. Mais à partir de l’année 2014, la gestion des migrations a été répartie sur plusieurs départements ministériels (Ministère de l’Intérieur et de la Décentralisation, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère du Travail, Ministère des Affaires Étrangères, et le Ministère de la Population) et s’organise également à travers les organismes rattachés, comme le Bureau National de la Lutte contre la Traite des Êtres Humains (BNLTEH), chargé de coordonner les activités de lutte contre la traite des personnes, nationale ou transnationale.

Pour le Ministère des Affaires Étrangères, la question de la migration, et surtout de la diaspora, a été pris en compte dans le cadre de la diplomatie économique à partir de l’année 2015 avec la création de la Direction de la Diaspora. Cette Direction a pour mission de mettre en œuvre, en collaboration avec les départements et organismes concernés, les mesures adéquates en vue de la participation de la diaspora malagasy au développement socio-économique de Madagascar.

Elle a pour attributions de:

- Gérer les dossiers liés à la question de migration et développement ;
- Mettre en place une base de données fiables sur la diaspora malagasy et d’en assurer la mise à jour et la diffusion ;
- Définir et proposer des mesures concrètes afin d’encourager et faciliter une pleine participation de la diaspora à la vie politique, économique et sociale du pays ;
- Mobiliser la diaspora pour le retour et l’investissement au pays par la mise en place de conditions favorables ;
- Contribuer à l’élaboration de la politique nationale et/ou du plan d’action pour les ressortissants malagasy résidants à l’étranger ;
- Mettre en œuvre et assurer le suivi de la politique de l’État à l’égard de la diaspora malagasy.

A cet effet, le processus d’élaboration de la lettre de politique nationale pour l’engagement de la diaspora résulte des initiatives prises par le Ministère des Affaires Étrangères à travers la Direction de la Diaspora et en collaboration avec différents départements ministériels. Il y a lieu de mentionner que la définition des axes stratégiques et de la stratégie de mise en œuvre de cette lettre de politique résulte des résultats du premier Forum de la diaspora (2017), des consultations de la diaspora, et des propositions des différents départements ministériels.

2. Les défis à relever

Plusieurs défis, identifiés au cours de l'élaboration de cette lettre de politique, doivent être relevés par les parties prenantes, que ce soit l'État ou la diaspora elle-même, afin de donner aux Malagasy Ampielezana leur rôle dans le développement du pays.

Pour **l'État malagasy**, il est nécessaire de **rétablir la confiance mutuelle** entre la diaspora et l'État malagasy et entre la diaspora et les Malagasy vivant à Madagascar. Ce défi se traduit par la mise en place par l'État malagasy de dispositifs pouvant informer la diaspora sur ses droits politiques et les garantir, encourager de nouveaux modèles d'investissement productif et de nouvelles formes de participation, et faciliter les transferts de compétences sociales, techniques, scientifique et de fonds de la diaspora. Ces dispositions visent à intégrer les Malagasy Ampielezana dans la vie du pays et dans son développement, leur reconnaissant une place spécifique et indispensable.

Cette implication se caractérise donc par l'identification, la mobilisation et la valorisation des apports politiques, socio-économiques, culturels, techniques, financiers et intellectuels des Malagasy Ampielezana au service de la réduction de la pauvreté et en soutien au développement durable de Madagascar. La **promotion de la mobilisation de la diaspora pourrait être démultipliée** à travers la mise en place de points focaux au dialogue avec la diaspora et au soutien de leurs initiatives intégrées aux structures étatiques sectorielles nationales, déconcentrées et décentralisées telles que les collectivités territoriales.

Il s'avère donc nécessaire de **cartographier la diaspora** de manière régulière pour ne pas figer sa composition et mettre en place des mécanismes permettant d'approfondir la connaissance de cette diaspora, de disposer de données statistiques fiables, mais aussi d'informations plus précises sur les caractéristiques de la diaspora ainsi que ses attentes, intérêts et besoins et d'identifier les capacités mobilisables pour assurer la meilleure collaboration possible entre le gouvernement de Madagascar et les Malagasy Ampielezana. Il s'agit notamment de développer des stratégies de recensement de la diaspora, au niveau national ou dans les pays de résidence, via les Représentations diplomatiques et consulaires à l'extérieur. Ce recensement est le premier jalon vers l'inscription sur le fichier électoral et un préalable pour **le vote** de la diaspora Malagasy.

Mieux connaître la diaspora, c'est aussi pour l'État pouvoir créer en conséquence et à l'échelle souhaitée, des **conditions d'accueil favorables** pour les apports de la diaspora malagasy.

Enfin, il est important pour l'État malagasy de favoriser et d'optimiser **l'engagement d'une diaspora à prédominance féminine**, en initiant des cadres de réflexion, d'échange et des processus de mobilisation adaptés sur des sujets qui les intéressent, tout en mettant en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques.

Différents défis ont également été identifiés comme restant à saisir par **la diaspora malagasy** elle-même.

La participation des membres de la diaspora malagasy à des actions de représentation dans les pays de résidence implique de pouvoir assurer le **rôle d'ambassadeur et d'ambassadrice** de la culture malagasy et de refléter la meilleure image possible du pays avec toutes les valeurs que cela induit.

La structuration de la diaspora dans leurs pays d'accueil reste également un défi pour la diaspora, afin d'optimiser sa capacité de plaidoyer, de représentation, d'innovation et d'action dans des investissements productifs et dans des projets solidaires de développement local dans les territoires. Cette dynamique peut d'ailleurs faire l'objet d'un soutien technique et financier à leur vie associative, à leurs activités et aux cadres de concertation et d'échanges.

Enfin, il revient à la **diaspora hautement qualifiée de créer des synergies d'actions** dans leurs modèles d'intervention dans les domaines spécifiques de la recherche et du développement (santé, éducation, TIC, recherche scientifique, agronomie, etc.).

3. Orientations générales

3.1 La vision globale

Cette lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora ou des Malagasy Ampielezana vise à mobiliser ces derniers afin qu'ils deviennent des acteurs majeurs du développement social, économique, culturel et politique du pays et contribuent à la réduction de la pauvreté, d'ici l'année 2030.

Cette vision correspond à une approche renouvelée des relations avec la diaspora.

3.2 Les principes de base et les fondements

La présente lettre de politique est basée sur les principes et fondements décrits ci-dessous.

- **Fihavanana et Firaisankina** : La présente lettre de politique s'articulera autour de valeurs et de codes sociaux particulièrement mis en avant à Madagascar. Cela inclut le principe du « fihavanana », fondé sur l'idée de réciprocité et d'aide entre les Malagasy. C'est une forme de lien social, le socle de la vie collective à Madagascar. La lettre de politique se basera également sur le principe du « firaisankina » (qui se traduit par « solidarité »), qui structure la relation de lien et de solidarité entre les hommes. Ce principe relève de la même dynamique que le « fihavanana ».
- **Principes démocratiques et approche participative et inclusive** : Le respect des principes démocratiques a structuré la démarche d'élaboration de cette lettre de politique, à travers la prise en compte fondamentale des droits politiques, sociaux et économiques des membres de la diaspora et à travers l'adoption d'une approche participative et inclusive, tenant compte des positions, intérêts et observations de toutes les parties prenantes, dont la société civile, les Malagasy Ampielezana de tous les continents dans leur diversité (jeunes, femmes, diplômés, investisseurs, etc.), l'administration et le secteur privé. La présente lettre de politique veillera à respecter ces principes démocratiques et à impliquer toutes les parties prenantes concernées dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.
- **Sensibilité à la question du genre et de la jeunesse** : La présente lettre de politique accordera une place importante à la question transversale du genre, et veillera à reconnaître les besoins et attentes spécifiques des femmes et à encourager les initiatives féminines. La lettre de politique prendra également en compte les besoins spécifiques de la jeunesse.
- **Concertation internationale** : La présente lettre de politique veillera à ce que l'engagement de Madagascar dans la concertation internationale sur la question de la migration et du développement soit renforcé, en améliorant la production de contenus malagasy sur ces enjeux et leur valorisation dans les espaces de concertation et de dialogue dédiés.

3.3 L'objectif général de la lettre de politique

L'objectif général de cette lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora est de gérer, protéger, promouvoir et valoriser les Malagasy Ampielezana, et de mieux les connaître afin de disposer de données statistiques fiables, d'informations plus précises sur leurs caractéristiques,

attentes, intérêts et besoins. Elle vise aussi à favoriser leur implication dans la vie politique, économique et sociale de Madagascar, afin qu'ils contribuent au développement durable du pays par le biais de leur capital politique, humain, relationnel, économique et financier.

3.4 Les objectifs spécifiques de la lettre de politique

Les objectifs spécifiques poursuivis par la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora sont:

- Construire la confiance entre la diaspora et l'État malagasy, et entre la diaspora et les Malagasy vivant à Madagascar ;
- Assurer une meilleure protection des Malagasy Ampielezana et leurs intérêts ;
- Cartographier la diaspora de manière régulière pour ne pas figer sa composition et mettre en place des mécanismes permettant d'approfondir la connaissance de cette diaspora et d'identifier les capacités mobilisables pour assurer la meilleure collaboration possible entre le gouvernement de Madagascar et les Malagasy Ampielezana ;
- Mobiliser et valoriser le capital humain, relationnel, économique et financier des Malagasy Ampielezana pour contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir le développement durable de Madagascar ;
- Créer des conditions d'accueil favorables pour les apports divers de la diaspora malagasy.

4. Les axes stratégiques

A partir de la vision, de l'objectif général et des objectifs spécifiques, la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora s'articule dans sa déclinaison opérationnelle autour de cinq axes stratégiques majeurs, à savoir :

- **Axe 1** : La protection et l'accompagnement des Malagasy Ampielezana
- **Axe 2** : La valorisation du capital social, culturel, technique, économique et financier des Malagasy Ampielezana
- **Axe 3** : L'amélioration des connaissances sur les Malagasy Ampielezana
- **Axe 4** : La participation citoyenne et politique des Malagasy Ampielezana
- **Axe 5** : Le renforcement du partenariat stratégique et de la coopération sur la question de mobilisation de la diaspora au niveau national, bilatéral et multilatéral

Il y a lieu de mentionner que la déclinaison de chacun des cinq axes se fait par un objectif général, des objectifs spécifiques et des résultats attendus.

Axe 1 : La protection et l'accompagnement des Malagasy Ampielezana

Le nombre des ressortissants malagasy à l'étranger ne cesse de croître. A titre d'exemple, le nombre d'immigrés malagasy en France est en progression constante et a été multiplié par cinq entre 1982 et 2012¹². Les Malagasy émigrent vers différents pays de par le monde pour des motifs divers, comme les études, le travail ou le regroupement familial.

Afin de rétablir la confiance avec sa diaspora et de respecter le principe constitutionnel selon lequel l'État malagasy doit protection et assistance à tout citoyen malagasy, l'État s'engage à améliorer la protection et la sécurité des Malagasy Ampielezana tout au long de leurs parcours migratoires. Plus précisément, le gouvernement cherche à améliorer l'assistance et l'accompagnement disponibles pour les Malagasy Ampielezana dans les pays d'accueil (fournis par le Ministère des Affaires Étrangères via les représentations diplomatiques et consulaires). Qui plus est, le gouvernement cherche à accompagner les Malagasy Ampielezana qui souhaitent retourner au pays.

L'objectif global de l'axe 1 est d'assurer une meilleure sécurité, protection et assistance des Malagasy Ampielezana tout au long de leurs parcours migratoires.

Les objectifs spécifiques de l'axe 1 sont :

- Mettre en place un cadre législatif et réglementaire qui assure la protection et l'accompagnement des Malagasy Ampielezana ;
- Informer et sensibiliser les Malagasy Ampielezana quant à l'ensemble des dispositifs existants qui les concernent ;
- Fournir un accompagnement aux Malagasy Ampielezana aussi bien dans les pays de résidence que lors de leur retour à Madagascar ;

¹²Recensement INSEE 2012.

- Promouvoir les accords sur la transférabilité des droits sociaux ;
- Améliorer l'offre de services des représentations diplomatiques et consulaires, notamment en ce qui concerne l'enrôlement et la délivrance de passeports.

Les résultats attendus sont :

- Le cadre législatif et réglementaire est analysé et harmonisé ;
- Un guide de la diaspora est réalisé et diffusé ;
- Les représentations diplomatiques et consulaires sont informées sur le cadre législatif et réglementaire ;
- Le personnel des représentations diplomatiques et consulaires est formé ;
- Les services des représentations diplomatiques et consulaires sont améliorés et répondent aux attentes des Malagasy Ampielezana ;
- Un fonds d'assistance sociale est mis en place pour les Malagasy Ampielezana en situation d'urgence ;
- L'accompagnement au retour de la diaspora est opérationnel ;
- Des accords de partenariat sont signés avec des structures en charge de l'assistance en matière de respect des droits des migrants ;
- Des accords sur la transférabilité des droits sociaux sont signés avec les pays accueillant une forte communauté malagasy ;
- De nouveaux centres d'enrôlement et de délivrance de passeports sont créés.

Axe 2 : La valorisation du capital social, culturel, technique, économique et financier des Malagasy Ampielezana

Les Malagasy Ampielezana disposent d'un capital politique, social, culturel, technique, économique et financier très important. A travers leurs diverses contributions, ils participent au développement durable de Madagascar. Mais tous ces apports, le rôle et le poids de la diaspora ne sont pas toujours bien connus ou reconnus. L'État malagasy ambitionne donc de mieux identifier les apports et compétences de la diaspora, et de mieux les valoriser et les mobiliser.

Le gouvernement malagasy reconnaît qu'il est important d'impliquer la diaspora malagasy dans la planification des initiatives et programmes de développement et dans leur mise en œuvre.

Le gouvernement malagasy ambitionne de créer un environnement favorable afin d'encourager les Malagasy Ampielezana à investir dans des secteurs productifs. Pour aider les membres de la diaspora à investir à Madagascar, le gouvernement malagasy a pour objectif de mettre en place des mesures incitatives et d'accompagner les Malagasy Ampielezana dans leur projet que ce soit dans le pays d'accueil ou dans le pays d'origine. Dans cette perspective, le gouvernement pourrait notamment encourager les membres de la diaspora à se regrouper dans un projet d'investissement afin de bénéficier des mesures incitatives de nature fiscale déjà en place comme les lois sur les zones et entreprises franches en favorisant l'investissement par la transparence en matière de texte, et l'ouverture d'un compte en devises pour la diaspora (bi-bancarisation).

L'État ambitionne également de faciliter les transferts de fonds de la diaspora malagasy et d'appuyer la création d'une caisse de solidarité active alimentée par la Diaspora.

En ce qui concerne le capital culturel de la diaspora, l'État malagasy ambitionne d'assurer la promotion de l'enseignement de la langue et de la culture malagasy dans les pays d'accueil de la diaspora afin de susciter le retour aux sources des Malagasy Ampielezana et pour éviter la perte d'identité.

Enfin, la mise en place de réseautage sectoriel (fédération des enseignants chercheurs malagasy, réunir/mobiliser les Malagasy cadres dans les institutions internationales, fédérer les intellectuels) permettra de gratifier le volontariat de la diaspora.

L'objectif global de l'axe 2 est de mobiliser et valoriser les apports socio-économiques, culturels, techniques, financiers et intellectuels de la diaspora pour contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir le développement durable du pays.

Les objectifs spécifiques de l'axe 2 sont :

- Définir des stratégies en matière d'identification, de démarchage, et de mobilisation des compétences de la diaspora ;
- Valoriser la contribution de la diaspora dans la mise en œuvre des projets de développement local et les investissements collectifs ;
- Favoriser l'investissement productif et la mobilisation des ressources financières de la diaspora ;
- Améliorer les relations culturelles entre les Malagasy Ampielezana et le pays d'origine en valorisant notamment des actions culturelles et artistiques ;
- Favoriser la mobilité des Malagasy Ampielezana, notamment des plus jeunes, pour renforcer les liens sociaux et culturels.

Les résultats attendus sont :

- La cartographie des compétences des Malagasy Ampielezana est réalisée et disponible ;
- Des programmes de mobilisation des compétences sont élaborés et mis en œuvre ;
- Un répertoire des femmes entrepreneures de la diaspora est actif ;
- Les Malagasy Ampielezana participent à la conception et mise en œuvre des plans de développement ;
- Les bonnes pratiques de mobilisation de la diaspora sont identifiées ;
- Les Malagasy Ampielezana et les PTF sont mobilisés pour la mise en œuvre de projets de développement local ;
- Des projets adaptés aux besoins des populations sont mis en œuvre pour contribuer à la réduction de la pauvreté ;
- Un incubateur social accompagne des projets des membres de la diaspora ;
- Les opportunités d'investissement dans les secteurs productifs sont identifiées, et les Malagasy Ampielezana disposent d'informations pertinentes à propos de ces opportunités ;
- Les investisseurs de la diaspora bénéficient d'un environnement favorable à la mise en œuvre de leurs investissements ;
- Les transferts de fonds augmentent dans le cadre formel ;
- Des programmes d'accompagnement à l'entrepreneuriat de la diaspora sont mis en place ;
- Les Malagasy Ampielezana sont mieux informées sur les potentialités artistiques, culturelles, sportives et touristiques à Madagascar ;
- Les Maisons de Madagascar sont opérationnelles et visibles sur internet ;
- Des jeunes bénéficient des échanges universitaires, sociaux et culturels ;

- Des Malagasy Ampielezana participent à des missions de volontariat.

Axe 3 : L'amélioration des connaissances sur les Malagasy Ampielezana

Les caractéristiques de la diaspora, dont les effectifs, les pays de résidence, les compétences, sont en constante évolution. Les enjeux politiques, économiques, et sociaux et leurs dynamiques contribuent à rendre la question plus complexe. A l'heure actuelle, il n'existe pas de recensement systématique des membres de la diaspora, ni d'études ou enquêtes globales les concernant. Or, il est indispensable pour le gouvernement malagasy d'avoir une connaissance plus approfondie et solide de la diaspora, de ses caractéristiques mais aussi de ses attentes et besoins, afin de faciliter ses prises de décisions et afin de lui permettre d'adopter des mesures qui soient au plus près des réalités.

L'objectif général de l'axe 3 est d'améliorer l'état des connaissances du gouvernement malagasy sur les Malagasy Ampielezana.

Les objectifs spécifiques de l'axe 3 sont :

- Appuyer la mise en œuvre d'un comité d'études et de recherches sur les migrations ;
- Promouvoir et réaliser des études et recherches spécifiques sur la diaspora malagasy (notamment afin d'estimer le nombre de Malagasy Ampielezana et dresser leur profil).

Les résultats attendus sont :

- Le Comité pour la coordination des activités d'études et de recherche sur les migrations entre les différents acteurs concernés est mis en place et son fonctionnement est formalisé ;
- Un programme de communication, d'éducation, de formation et de coopération sur les migrations est élaboré et mis en œuvre ;
- L'effectif des Malagasy Ampielezana est connu ;
- Les études et recherches spécialisées sur les questions de migration sont réalisées (notamment sur le profil des Malagasy Ampielezana) ;
- Des notes d'analyses sont produites pour faciliter la prise de décision sur les questions de migration et de diaspora.

Axe 4 : La participation citoyenne et politique des Malagasy Ampielezana

Le gouvernement malagasy reconnaît le droit des Malagasy Ampielezana de participer à la vie citoyenne et politique de Madagascar. Le gouvernement malagasy veut ainsi favoriser la confiance des Malagasy Ampielezana de part et d'autre, en facilitant le vote à l'étranger et d'autres modes de participation de la diaspora à la vie politique et sociale de Madagascar.

La loi organique prévoit à l'heure actuelle le droit de vote de tout citoyen malagasy. Toutefois, le cas spécifique des Malagasy Ampielezana doit être considéré dans la mesure où les circonscriptions électorales en dehors de Madagascar n'y ont pas encore été intégrées. Cette perspective s'accompagnera donc de la révision et de la refonte des dispositions législatives, réglementaires et électorales pour la mise en application du principe constitutionnel à l'égard des membres de la

diaspora, pour la mise en place des dispositifs logistiques et matériels de vote au sein des représentations diplomatiques et consulaires et pour les conditions et obligations assorties au droit de vote pour les membres de la diaspora.

Qui plus est, le gouvernement malagasy cherche à favoriser la participation des Malagasy Ampielezana au débat national et aux concertations sur la migration et l'engagement des diasporas, via des espaces de dialogue et de concertation. Il s'agit également de promouvoir une meilleure organisation et structuration associative de la diaspora, notamment des associations de femmes, afin d'encourager et faciliter le dialogue social et la capacité de plaider des Malagasy Ampielezana.

L'objectif global de l'axe 4 est de favoriser la participation effective des Malagasy Ampielezana dans la vie politique et sociale de Madagascar.

Les objectifs spécifiques de l'axe 4 sont :

- Favoriser la participation des Malagasy Ampielezana à la vie politique de Madagascar, notamment en rendant effectif l'exercice du droit de vote et en favorisant la participation des Malagasy Ampielezana au débat national et aux concertations ;
- Promouvoir une éducation citoyenne et le dialogue social, notamment en favorisant une meilleure structuration et organisation des Malagasy Ampielezana.

Les résultats attendus sont :

- Les dispositifs pour l'exercice du droit de vote des Malagasy Ampielezana sont identifiés ;
- La participation des Malagasy Ampielezana aux différents Forums de la Diaspora est importante ;
- La diaspora malagasy est renforcée dans son organisation et sa capacité de plaider.

Axe 5 : Le renforcement du partenariat stratégique et de la coopération sur la question de mobilisation de la diaspora au niveau national, bilatéral et multilatéral

Le gouvernement malagasy ambitionne de participer à l'agenda international sur la question de la migration et du développement, afin de mieux faire connaître son positionnement stratégique. Pour ce faire, il ambitionne de prendre part aux débats à l'échelle sous régionale et africaine sur l'engagement de la diaspora en faveur du développement. Le gouvernement malagasy confortera cette position en s'investissant sur le dialogue politique et technique, en produisant davantage de documents stratégiques et techniques sur ses expériences et en mettant en avant son expertise.

Cet axe 5 est à la fois stratégique et géopolitique, sensible et complexe, multisectorielle et multidimensionnelle. Elle nécessite une coordination importante en interne pour mieux appuyer la stratégie et la communication en externe. Le traitement de cette lettre de politique appelle également des liens avec les autres pays, notamment les pays d'accueil de la diaspora.

L'objectif global de l'axe 5 est de renforcer le rôle de Madagascar dans un partenariat stratégique et de coopération sur l'engagement de la diaspora en relation avec les différents pays d'accueil des Malagasy Ampielezana et au sein des différentes instances régionales ou internationales.

Les objectifs spécifiques de l'axe 5 sont :

- Définir une position stratégique pour Madagascar ;
- Mettre en place un dispositif de coordination des stratégies de mobilisation de la diaspora ;
- Favoriser une meilleure synergie entre les institutions et les acteurs concernés au niveau national;
- Intégrer la mobilisation de la diaspora dans les politiques sectorielles ;
- Intégrer la mobilisation de la diaspora au niveau des collectivités territoriales décentralisées.

Les résultats attendus sont :

- Les Ministères et institutions concernés ont une meilleure connaissance de l'agenda international en matière de migration et développement ;
- La position de Madagascar en matière de migration et de développement est connue et reconnue ;
- Un travail est engagé avec les institutions spécialisées sur l'engagement des diasporas (par exemple, UA, COI, etc.) ;
- Les activités des différents acteurs concernés sont coordonnées et suivies ;
- Les capacités techniques et opérationnelles des intervenants sur la thématique migration et développement sont améliorées ;
- La thématique migration et développement est prise en compte dans l'ensemble des Ministères et est intégré dans les politiques sectorielles.
- Des partenariats entre les collectivités territoriales décentralisées et la diaspora sont établis.

5. Plan d'Action

Pour chacun des cinq axes de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora malagasy, le Plan d'Action détaille les activités proposées pour atteindre les objectifs énoncés, ainsi que les éléments de méthodologie, les résultats attendus, les indicateurs pouvant être utilisés pour assurer le suivi de la mise en œuvre, les acteurs pouvant être impliqués dans la mise en œuvre, la période de mise en œuvre, et le budget. Une attention particulière sera portée sur la qualité et l'effectivité des indicateurs de suivi et de performance. Le Comité de Pilotage veillera chaque année à préciser les indicateurs les plus pertinents.

Dans le cadre du Plan d'Action, CT signifie « Court terme », MT signifie « Moyen terme » et LT signifie « Long terme ».

Axe 1 : La protection et l'accompagnement des Malagasy Ampielezana						
<i>Hypothèse : Le parcours migratoire des Malagasy Ampielezana est sécurisé.</i>						
<i>Risques : Les textes législatifs ne sont pas mis à jour.</i>						
Activités	Éléments de méthodologie	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Acteurs	Période	Budget
Activité 1.1 Mettre en place un cadre législatif et réglementaire adapté						
1.1.1/Étude analytique du cadre législatif et réglementaire sur la migration	Réalisation d'une étude analytique sur l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant la migration, et plus spécifiquement la diaspora	Le cadre législatif et réglementaire est analysé et harmonisé	Pourcentage des textes analysés et harmonisés	Primature	MT	Budget national

	Harmonisation des législations					
Activité 1.2 Informer et sensibiliser les Malagasy Ampielezana						
1.2.1/Création d'un guide pour les Malagasy Ampielezana	<p>Recensement de l'ensemble des dispositifs en direction de la diaspora</p> <p>Formalisation d'un guide</p> <p>Mise à disposition du guide auprès des représentations diplomatiques et consulaires, diffusé via les réseaux sociaux ou lors d'évènements</p>	Un guide de la diaspora est réalisé et diffusé	<p>Publication du guide sur internet et en version papier</p> <p>Nombre de guides diffusés ou téléchargés</p>	MAE MID MEF	CT	MAE
1.2.2/Vulgarisation et appropriation des outils (supports et textes) par les représentations diplomatiques et consulaires	Élaboration des fiches et des différents textes et mise à disposition de ces documents aux représentations diplomatiques et consulaires	Les représentations diplomatiques et consulaires sont informées sur le cadre législatif et réglementaire	<p>Nombre de fiches et de guides distribués auprès des représentations diplomatiques et consulaires</p> <p>Nombre de représentations diplomatiques et consulaires dotées de fiches</p>	MAE MID MEF	CT	MAE

1.2.3/Renforcement des capacités techniques et opérationnelles du personnel des services des représentations diplomatiques et consulaires	<p>Identification des besoins</p> <p>Élaboration d'un programme de renforcement des capacités</p>	<p>Le personnel des représentations diplomatiques et consulaires est formé</p> <p>Les services des représentations diplomatiques et consulaires sont améliorés et répondent aux attentes des Malagasy Ampielezana</p>	<p>Un programme de formation précisé</p> <p>Nombre de représentations diplomatiques et consulaires dont les capacités ont été renforcées</p>	<p>MAE</p> <p>Tous les autres Ministères et institutions concernés</p>	<p>CT, MT, LT</p>	<p>Budget national</p>
Activité 1.3 Mettre en place une assistance juridique, psychologique et socio-sanitaire des Malagasy Ampielezana dans les pays de résidence et à Madagascar pour le retour						
1.3.1/ Mise en place d'un fonds d'assistance sociale en direction des Malagasy Ampielezana en situation d'urgence	<p>Réalisation d'une étude de faisabilité</p> <p>Définition de l'organisation et du financement du fonds</p> <p>Intégration du fonds dans la loi de finance</p>	<p>Un fonds d'assistance sociale est mis en place au niveau du MAE et au niveau des représentations diplomatiques et consulaires</p>	<p>Le fonds d'assistance sociale est effectif</p>	<p>MAE</p> <p>MPPSPF</p> <p>MSP</p> <p>MINSAN</p> <p>MINJUS</p> <p>MEF</p> <p>PTF</p>	<p>MT</p>	<p>Budget national</p> <p>Diaspora</p>
1.3.2/ Préparation et accompagnement du retour volontaire des Malagasy Ampielezana	<p>Mise en place d'un service d'accompagnement technique de qualité</p> <p>Délivrance des documents de voyage par les consulats pour</p>	<p>L'accompagnement au retour de la diaspora est opérationnel</p>	<p>Nombre d'accompagnements au retour effectués</p>	<p>MAE</p> <p>Tous les autres Ministères et institutions concernés</p>	<p>CT, MT, LT</p>	<p>Budget national</p>

	les ressortissants Malagasy, enfants nés dans les pays d'accueil					
1.3.3/ Renforcement des synergies et partenariats avec les structures en charge de l'assistance en matière de respect des droits des migrants	<p>Organisation de missions de travail pour identifier les structures en question et pour établir un partenariat</p> <p>Signature d'accords de partenariat avec des structures en charge de l'assistance en matière de respect des droits des migrants</p>	Des accords de partenariat sont signés avec des structures en charge de l'assistance en matière de respect des droits des migrants	<p>Nombre de missions organisées</p> <p>Nombre d'accords de partenariat signés</p>	<p>MAE</p> <p>Tous les autres Ministères et institutions concernés</p> <p>PTF</p> <p>Structures en charge de l'assistance en matière de respect des droits des migrants</p>	MT	Budget national PTF ONG des pays d'accueil
Activité 1.4. Promouvoir les accords sur la transférabilité des droits sociaux (entre les caisses de prévoyance sociale) et sauvegarde des droits et intérêts						
1.4.1/ Mise en place d'un système de portabilité pour la sécurité sociale des travailleurs migrants	Établissement de conventions de portabilité des cotisations en termes de sécurité sociale	Des accords sur la transférabilité des droits sociaux sont signés avec les pays accueillant une forte communauté malagasy	Nombre d'accords signés effectifs	<p>MEF</p> <p>MTEFPLS</p> <p>CNAPS</p> <p>MPPSPF</p>	MT, LT	MEFPTLS
Activité 1.5 Créer des services d' enrôlement et de délivrance de passeports au sein des représentations à l'étranger						
1.5.1/ Mise en place des services d' enrôlement et de délivrance de passeports au sein des	Mise en place des services en Asie, Afrique et Amérique	De nouveaux services d' enrôlement et de délivrance de passeports sont créés	Nombre de nouveaux services d' enrôlement et de délivrance de passeports mis en place	<p>MSP</p> <p>MAE</p> <p>MID</p>	CT, MT	Budget national

représentations à l'étranger (REPEX)						
Axe 2 : La valorisation du capital social, culturel, technique, économique et financier des Malagasy Ampielezana						
<p><i>Hypothèses : La diaspora participe pleinement aux actions de développement mobilisant leurs compétences sociales, culturelles, techniques, économiques et financières.</i></p> <p><i>Risques : Réticence des Malagasy Ampielezana à mobiliser leurs compétences ; Existence d'un climat défavorable aux investissements et à l'engagement de la diaspora pour le pays d'origine.</i></p>						
Activités	Éléments de méthodologie	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Acteurs	Période	Budget
Activité 2.1 Définir des stratégies en matière d'identification, de démarchage et de mobilisation des compétences de la diaspora						
2.1.1/ Réalisation d'études, cartographie et recensement des compétences de la diaspora	Réalisation d'études Cartographie Recensement des compétences	La cartographie des compétences des Malagasy Ampielezana est réalisée et disponible	Une cartographie et un recensement des compétences sont élaborés	INSTAT MAE MTEFPLS MESUPRES Diaspora	MT	Budget national PTF

2.1.2/ Conception et mise en œuvre des programmes de valorisation des compétences	<p>Identification des besoins en compétences techniques par les différents départements ministériels</p> <p>Élaboration de programmes de mobilisation des compétences</p> <p>Mise en place d'un dispositif de mobilisation des compétences</p>	Des programmes de mobilisation des compétences sont élaborés et mis en œuvre	Nombre de programmes élaborés	Primature Tous les Ministères et institutions concernés	MT	Budget national
2.1.3/ Création d'un répertoire des femmes entrepreneures de la diaspora pour permettre une mise en réseau avec d'autres groupements de femmes entrepreneures	Mise en place d'un outil de connectivité pour les femmes entrepreneures	Le répertoire des femmes entrepreneures de la diaspora est actif	Création d'un répertoire des femmes entrepreneures de la diaspora	INSTAT MAE Les groupements des femmes entrepreneures Syndicat du patronat (FIVMPAMA)	CT	Budget participatif
Activité 2.2. Valoriser et mobiliser les compétences de la diaspora pour le développement local et les investissements collectifs						
2.2.1/ Participation de la diaspora malagasy au processus d'élaboration des plans de développement et implication dans leur mise en œuvre	Consultation des Malagasy Ampielezana pour la conception et la mise en œuvre des plans de développement du pays	Les Malagasy Ampielezana participent à la conception et mise en œuvre des plans de développement	Nombre de plans élaborés et réalisés conjointement	MEF MAE MID	CT, MT	Budget national

2.2.2/ Capitalisation des bonnes pratiques en matière de mobilisation de la diaspora malagasy	Étude sur la capitalisation des expériences de mobilisation des Malagasy Ampielezana	Les bonnes pratiques de mobilisation de la diaspora sont identifiées	Nombre d'expériences identifiées	MAE PTF Associations de la diaspora	CT, MT	MAE PTF
2.2.3/ Cofinancement des projets de développement locaux	<p>Identification concertée des projets de développement portés par la diaspora</p> <p>Mis en place d'appels à projets</p> <p>Appui technique et financier</p> <p>Sensibilisation et mobilisation des PTF</p>	<p>Les Malagasy Ampielezana et les PTF sont mobilisés pour la mise en œuvre de projets de développement local</p> <p>Des projets adaptés aux besoins des populations sont mis en œuvre pour contribuer à la réduction de la pauvreté</p>	Nombre de projets mis en œuvre	MAE PTF et banques de développement Associations de la diaspora Collectivités locales	CT	Budget national PTF Collectivités Diaspora
2.2.4/ Promouvoir la mise en place d'un incubateur social pour l'accompagnement des projets des membres de la diaspora	<p>Élaboration des Termes de Référence de l'incubateur</p> <p>Échange et concertation avec les Malagasy Ampielezana et les organisations de la société civile malagasy</p>	Un incubateur social accompagne des projets des membres de la diaspora	<p>Mise en place d'un incubateur social</p> <p>Nombre de projets accompagnés</p>	MICA Secteur privé EDBM	MT	PTF Secteur privé
Activité 2.3. Favoriser l'investissement productif et la mobilisation des ressources financières						

2.3.1/ Identification et diffusion des opportunités d'investissement pour les Malagasy Ampielezana	Diffusion des opportunités d'investissement par secteur	Les opportunités d'investissement dans les secteurs productifs sont identifiées, et les Malagasy Ampielezana disposent d'informations pertinentes à propos de ces opportunités	Un catalogue ou listing des opportunités d'investissement mis à jour Nombre de Malagasy Ampielezana accompagnés	MICA MEF EDBM	CT, MT, LT	Budget national PTF
2.3.2/ Mise en place des conditions incitatives et accompagnement de l'investissement	Renforcement des mesures incitatives mises en place par le gouvernement	Les investisseurs de la diaspora malagasy bénéficient d'un environnement favorable à la mise en œuvre de leurs investissements	Nombre de mesures incitatives mises en place	MEF	MT	Budget national
2.3.3/ Création d'un fonds de soutien à l'investissement des Malagasy Ampielezana	Étude de faisabilité Concertation avec les acteurs concernés Mobilisation des ressources financières nécessaires Fonds de cofinancement ou d'un fonds de garantie afin de soutenir les investissements à étudier	Un fonds de soutien à l'investissement des Malagasy Ampielezana est mis en place et accompagne des projets de la diaspora	Création du fonds de soutien à l'investissement Nombre de projets accompagnés	MEF PTF	MT	PTF Secteur privé Diaspora

<p>2.3.4/ Mise en place de mécanismes visant une réduction des coûts des transferts de fonds, réduisant les flux informels et renforçant les capacités des acteurs du pays pour faciliter les transferts de fonds</p>	<p>Identification de l'ensemble des parties prenantes dont les STA</p> <p>Cadre de dialogue et d'échanges entre les régulateurs et les acteurs des transferts de fonds</p> <p>Renforcement des capacités techniques de la Banque Centrale de Madagascar</p> <p>Formations spécifiques en direction des administrations concernées</p>	<p>Les transferts de fonds augmentent dans le cadre formel</p>	<p>Mise en place d'un cadre d'échange</p> <p>Nombre de formations organisées</p> <p>Publication d'un plan de renforcement des capacités de la Banque Centrale</p>	<p>MEF BCM Autorité des Télécoms MAE STA Les banques Mobile Banking African Institute of Remittances</p>	<p>MT</p>	<p>MEF PTF</p>
<p>2.3.5/ Mise en place ou participation à des programmes d'accompagnement à l'entrepreneuriat des Malagasy Ampielezana et notamment encouragement de l'entrepreneuriat des femmes de la diaspora</p>	<p>Etablissement de partenariats avec des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat (comme MeetAfrica, Agence de micro-projets)</p>	<p>Des programmes d'accompagnement à l'entrepreneuriat de la diaspora sont mis en place</p>	<p>Nombre d'entrepreneurs accompagnés</p>	<p>MICA MAE Secteur privé EDBM</p>	<p>CT, MT</p>	<p>MICA PTF Diaspora</p>
<p>Activité 2.4 Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat artistique, culturel, sportif et touristique des Malagasy Ampielezana</p>						

2.4.1/ Information des Malagasy Ampielezana sur les potentialités artistiques, culturelles, sportives, touristiques et d'apprentissage de la langue de Madagascar	Inventaire des structures culturelles existantes Élaboration d'une stratégie d'information Réalizations de campagnes et de missions d'information	Les Malagasy Ampielezana sont mieux informées sur les potentialités artistiques, culturelles, sportives et touristiques à Madagascar	Disponibilité d'un document de stratégie Nombre de campagnes et de missions d'information réalisés Nombre de Malagasy Ampielezana informés	MCC MJS MTTM	CT, MT, LT	MCC MTTM
2.4.2/ Création des Maisons de Madagascar afin de promouvoir la culture malagasy dans les pays d'accueil	Élaboration et mise en œuvre du projet de construction des Maisons de Madagascar Appui au fonctionnement et à l'animation de ces centres Appui au fonctionnement et à l'animation de ces centres	Les Maisons de Madagascar sont opérationnelles et visibles sur internet	Nombre de Maisons de Madagascar créées	MCC MAE Diaspora	CT, MT, LT	MAE MCC Diaspora
Activité 2.5 Favoriser la mobilité des Malagasy Ampielezana						
2.5.1/ Promotion de la mobilité des jeunes via les échanges universitaires, sociaux ou culturels entre les pays d'accueil et le pays d'origine	Etablissement d'accords d'échange et sur la mobilité	Des jeunes bénéficient des échanges universitaires, sociaux et culturels	Nombre d'accords d'échange conclus Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un échange	MESUPRES MJS MCC MTEFPLS	CT, MT, LT	Budget national

2.5.2/ Promotion des différents types de volontariat des Malagasy Ampielezana, notamment celui des jeunes	Accueil de Malagasy Ampielezana (notamment des jeunes) dans des missions de volontariat en relation avec les ONG et les Collectivités Territoriales Décentralisées malagasy	Des Malagasy Ampielezana participent à des missions de volontariat	Nombre de missions de volontariat réalisées	MAE MJS PTF	CT, MT, LT	PTF
---	---	--	---	-------------------	---------------	-----

Axe 3: L'amélioration des connaissances sur les Malagasy Ampielezana

Hypothèses : Meilleure connaissance de l'effectif et du profil des Malagasy Ampielezana ; Intégration de ces connaissances dans la future politique migratoire de Madagascar.

Risques : Manque de coordination entre les différents acteurs.

Activités	Éléments de méthodologie	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Acteurs	Période	Budget
Activité 3.1 Appuyer la mise en œuvre d'un comité d'études et de recherches sur les migrations						
3.1.1/ Coordonner l'ensemble des activités d'études et de recherche sur les migrations des différents acteurs nationaux et internationaux	Organisation d'un comité pour la coordination avec l'ensemble des parties concernées	Le comité pour la coordination est mis en place et son fonctionnement est formalisé	Nombre de réunions du Comité organisées	Primature Tous les Ministères et institutions concernés PTF	CT	Budget national PTF

3.1.2/ Mise en place de partenariats scientifiques	Négociation et élaboration de conventions de partenariat Mise en œuvre des partenariats scientifiques	Un programme de communication, d'éducation, de formation et de coopération sur les migrations est élaboré et mis en œuvre	Nombre de conventions de partenariat signées	MESUPRES MENFP PTF	CT, MT, LT	MESUPRES
Activité 3.2 Réaliser des études et recherches spécifiques sur la diaspora malagasy						
3.2.1/ Recensement des Malagasy vivant à l'extérieur	Intégrer un volet migration et diaspora dans le recensement national	L'effectif des Malagasy vivant à l'extérieur est connu	Recensement avec un volet migration et diaspora intégré	INSTAT	LT	Budget national
3.2.2/ Mise en œuvre de différentes études spécifiques	Faire des études ou utiliser des outils novateurs pour mieux connaître la diaspora Les études pourraient porter sur : Connaissance des dynamiques migratoires dans les corridors suivants : Madagascar-Europe, Madagascar-Océan Indien, Madagascar – Moyen-Orient Madagascar-Amérique du Nord	Les études et recherches spécialisées sur les questions de migration sont mises en œuvre Des notes d'analyses sont produites pour faciliter la prise de décision sur les questions de migration et de diaspora	Nombre d'études réalisées par an	Tous les Ministères et institutions concernés	CT, MT, LT	PTF

	<p>Étude sur diaspora et genre</p> <p>Connaissance des différents transferts de capitaux humains, économiques, sociaux, et culturels des migrants (par ex., étude sur les transferts de fonds et sur l'investissement productif de la diaspora)</p> <p>Mener des réflexions et études sur la participation citoyenne et politique des Malagasy Ampielezana</p> <p>Ces études sont indicatives et pourraient être complétées par d'autres en raison de leur pertinence ou leurs enjeux</p>					
--	---	--	--	--	--	--

Axe 4 : Participation citoyenne et politique des Malagasy Ampielezana

Hypothèses : La diaspora participe pleinement au processus de développement du pays et à la vie politique.
Risques : Faible cohésion au sein de la diaspora ; Réticence des cadres nationaux dans l'intervention de la diaspora.

Activités	Éléments de méthodologie	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Acteurs	Période	Budget
Activité 4.1 Favoriser la participation des Malagasy Ampielezana à la vie politique du pays						
4.1.1/ Rendre effectif le droit de vote des Malagasy Ampielezana lors des élections nationales	Mise à jour des textes de loi concernant le droit de vote aux élections présidentielles Mise en place des circonscriptions électorales à l'étranger	Le droit de vote des Malagasy Ampielezana est mis en place	Textes de loi et réglementaires modifiés Circonscriptions électorales à l'étranger mises en place	MAE MID CENI	CT	Budget national PTF
4.1.2/ Favoriser la participation des Malagasy Ampielezana au débat national et aux concertations	Identification des espaces de dialogue et de concertation entre le gouvernement et la diaspora Organisation de Forums de la Diaspora	La participation des Malagasy Ampielezana aux différents Forums de la Diaspora est importante	Nombre de Forums organisés ou soutenus Nombre de Malagasy Ampielezana participant aux Forums	MAE Tous les autres Ministères et institutions concernés Secteur privé Société civile Diaspora	CT, MT, LT	Budget national PTF Secteur privé
Activité 4.2 Promouvoir l'éducation citoyenne et le dialogue social						
4.2.1/ Appuyer techniquement et financièrement la structuration des associations de la diaspora et encourager les associations de femmes	Élaboration d'un cadre d'échanges et de concertation entre le gouvernement malagasy et la diaspora Formations sur la structuration associative	La diaspora malagasy est renforcée dans son organisation et sa capacité de plaider	Nombre de formations organisées	MAE Institutions des pays d'accueil Associations des pays d'accueil	CT, MT	MAE Diaspora Partenaires

	Adoption d'un programme de formation en lien avec les Malagasy Ampielezana et la société civile					
Axe 5 : Renforcer le partenariat stratégique et la coopération sur la question de la mobilisation de la diaspora à niveau national, bilatéral et multilatéral						
<i>Hypothèses : La position stratégique de Madagascar est connue à différents niveaux. Risques : Moyens insuffisants pour participer aux événements.</i>						
Activités	Éléments de méthodologie	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Acteurs	Période	Budget
Activité 5.1 Définir une position stratégique pour Madagascar						
5.1.1/ Appuyer la définition d'une vision et d'un positionnement régional, africain et international en matière de migration et de développement	Veille sur les événements liés à la migration et au développement Élaboration de plaidoyer et de prise de position du pays	Une meilleure connaissance de l'agenda international en matière de migration et développement La vision de Madagascar en matière de migration et développement est connue	Nombre de notes techniques produites	MAE Tous les autres Ministères et institutions concernés	CT, MT, LT	Budget national
Activité 5.2 Mettre en place un dispositif de coordination des stratégies de mobilisation de la diaspora						

5.2.1/ Développement de synergies ou partenariats avec les institutions de l'Océan Indien, de l'Union africaine ou spécialisées sur l'engagement de la diaspora	Participation à des ateliers sous régionaux Échanges avec les pays d'accueil principaux des Malagasy Ampielezana	Un travail est engagé avec les institutions spécialisées sur l'engagement des diasporas	Nombre de synergies / partenariats identifiés	MAE MID MSP MTEFPLS	CT, MT, LT	Budget national Institutions internationales
Activité 5.3 Favoriser une meilleure synergie entre les institutions et les acteurs concernés par la mobilisation de la diaspora						
5.3.1/ Coordination des actions des partenaires et des actions de l'État malagasy	Cartographie des activités et des intervenants Désignation de points focaux « diaspora » au sein des Ministères concernés Mise en place d'un dispositif de coordination et de suivi des activités Envisager sur le long terme la création d'une agence interministérielle opérationnelle	Les activités sont coordonnées et suivies	Nombre de partenaires identifiés Nombre de points focaux mis en place	MAE Tous les autres Ministères concernés	CT, MT, LT	MAE

5.3.2/ Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des intervenants de la thématique migration et développement	<p>Identification et évaluation des besoins de renforcement de capacités</p> <p>Élaboration d'un programme de renforcement des capacités</p> <p>Mise en œuvre des formations techniques et des moyens</p>	Les capacités techniques et opérationnelles sont améliorées	Nombre de formations organisées	MAE	CT, MT, LT	MAE PTF
Activité 5.4 Intégrer la mobilisation de la diaspora dans les politiques sectorielles						
5.4.1/ Incitation de l'ensemble des départements ministériels et Collectivités territoriales décentralisées à intégrer la thématique « migration et développement » dans leurs politiques sectorielles et à associer les Malagasy Ampielezana dans la réflexion et mise en œuvre	Intégration de la thématique dans les outils de planification existants (PEM, PGE, etc.)	La thématique « migration et développement » est prise en compte dans l'ensemble des ministères et Collectivités territoriales décentralisées et est intégrée dans les politiques sectorielles	Nombre de Ministères et Collectivités Territoriales Décentralisées ayant intégré la thématique dans leurs politiques sectorielles	Tous les Ministères concernés	CT, MT, LT	Budget national

6. Stratégie globale de mise en œuvre

6.1 Coordination

6.1.1 Description du dispositif institutionnel de pilotage et de suivi

Un dispositif institutionnel clair et inclusif devrait être mis en place afin de permettre le pilotage et le suivi des actions de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora. Il s'agit de créer des liens fonctionnels entre les acteurs concernés afin de créer une dynamique favorisant la réussite de la lettre de politique.

Le dispositif proposé se base sur les principes décrits ci-dessous.

Un suivi adapté au niveau stratégique : Le suivi stratégique devra se focaliser sur les résultats à moyen terme plutôt que sur les activités annuelles réalisées par les différents services. Une série d'indicateurs de résultats associés aux objectifs de la lettre de politique est proposée dans le Plan d'Action, et permet de :

- Mieux utiliser la lettre de politique comme outil de changement (meilleur engagement de la diaspora) ;
- Faciliter la communication institutionnelle et politique, la redevabilité auprès des acteurs et du public ;
- Mesurer les efforts du gouvernement en faveur de certaines problématiques sensibles de la politique (par ex., connaissance de la diaspora, facilitation des retours au pays, etc.).

Séparation entre le suivi stratégique et le suivi opérationnel : Le suivi de la mise en œuvre stratégique doit être confié à un Comité de pilotage à un niveau de représentation adéquat. Le suivi de la mise en œuvre opérationnelle et technique du Plan d'Action doit être confié aux directions techniques. Il doit, sur la base du Plan d'Action et des objectifs qui le concernent, décliner les activités pour permettre l'atteinte des objectifs. Ces activités doivent figurer dans les plans de travail annuels et budgétaires (PTAB) de chaque direction, en lien avec des objectifs clairement identifiés et déclinés dans le Plan d'Action. Le suivi consolidé doit se faire au niveau des actions pour permettre la responsabilisation des directions dans le choix de leurs activités.

Mise en place d'un Comité de Pilotage de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora (COPIL) : Le COPIL doit inclure les acteurs impliqués dans l'opérationnalisation de la politique, à un niveau adéquat de représentation, c'est pourquoi il est suggéré de l'ouvrir aux secrétaires généraux des ministères ayant mandat d'y contribuer. La présidence du COPIL reviendrait au Ministère des Affaires Étrangères, ensemblier de la dynamique. Un vice-président pourrait être introduit, facilitant la tenue des réunions, le leadership et la prise de décisions stratégiques.

Mise en place de Comités Techniques (CT) spécialisés pour chaque axe de la lettre de politique : Les Comités Techniques sont des instances de concertation et de décision dédiées au niveau stratégique, hors du COPIL, destinées à faciliter l'appropriation de la lettre de politique, le processus décisionnel et enfin, la responsabilisation des directions techniques impliquées dans la mise en œuvre des actions et l'atteinte des résultats. Chaque Comité Technique devra avoir un chef de file qui pourrait être le service ou la direction du Ministère des Affaires Étrangères la plus impliquée

sur la thématique relative à l'axe (par ex., « Axe 1 : La protection et l'accompagnement des Malagasy Ampielezana » : Direction de la diaspora). La direction chef de file assurera le Secrétariat Technique du groupe et sera chargée de suivre la mise en œuvre des activités et de produire des comptes rendus périodiques pour le Secrétariat Technique du COPIL.

Participation des partenaires techniques et financiers, des acteurs non étatiques, et des organisations de la diaspora au suivi et au pilotage de la lettre de politique : Un représentant des partenaires techniques et financiers, un représentant des acteurs non étatiques, et un représentant des organisations de la diaspora pourraient aussi être impliqués dans le COPIL afin de garantir une bonne articulation entre la lettre de politique et leurs actions, ainsi que la transparence et le caractère inclusif de celle-ci.

Mise en place d'un Secrétariat Technique (ST) dédié au pilotage de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora : Le Secrétariat Technique est un élément crucial du dispositif de mise en œuvre. Compte tenu du large périmètre couvert par la lettre de politique, cette unité devra être entièrement dédiée à sa mise en œuvre et au suivi. De ce qui précède, son institutionnel sera déterminant pour lui permettre de dialoguer efficacement avec l'ensemble des acteurs impliqués. Cette fonction pourrait être confiée à la Direction Générale en charge de la Coordination du Partenariat pour le Développement.

6.1.2 Missions et attributions des différents membres du dispositif de pilotage et de suivi

Le cadre institutionnel de pilotage et de suivi est constitué : (i) d'un Comité de Pilotage, (ii) d'un Secrétariat Technique, et (iii) des Comités Techniques.

Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le COPIL a pour mission :

- La validation du plan stratégique et des plans de travail annuels de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora ;
- L'adoption des modalités de participation et d'implication des parties prenantes (dont les partenaires techniques et financiers observateurs et les représentants de la société civile) ;
- La supervision, le suivi des principaux indicateurs associés aux programmes et aux objectifs stratégiques, ainsi que l'évaluation des résultats des programmes à travers des indicateurs prédéfinis ;
- L'examen et la validation des termes de référence pour la réalisation des études/évaluations et l'élaboration d'un plan de communication de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora ;
- La prise des décisions stratégiques pour corriger ou réajuster/réorienter les actions de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora afin d'atteindre les résultats escomptés.

Le Secrétariat Technique (ST) du COPIL

Pour assurer le fonctionnement du COPIL, le Secrétariat Technique serait assuré par une structure transversale dédiée rattachée au Secrétariat Général du Ministère en charge des Affaires Étrangères, dont la fonction est exclusivement axée sur la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora. En effet, il assurerait le

suivi de la mise en œuvre, en collaboration avec les directions et services opérationnels impliqués dans le processus.

Il a pour mission de :

- Préparer les travaux administratifs du COPIL, notamment la préparation des réunions, des éléments logistiques y afférent et des invitations des membres,
- Assurer le suivi des travaux des Comités Techniques et du Plan d'Action ;
- Préparer l'élaboration des rapports administratifs relatifs à l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique, ainsi que le procès-verbal de réunion,
- Gérer les tableaux de bord des indicateurs ;
- Mettre à jour le Plan d'Action en collaboration avec les services opérationnels ;
- Diffuser les référentiels communs préparés par les Comités Techniques ;
- Élaborer et diffuser le plan de communication de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora.

Les Comités Techniques (CT)

Des Comités Techniques composés d'homologues fonctionnels ou points focaux désignés par leurs départements ministériels respectifs devront être mis en place pour chaque axe de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora. Leurs travaux sont coordonnés par leur chef de file. Chaque membre du groupe de travail est tenu d'informer son chef hiérarchique, membre du COPIL, sur l'état d'avancement des activités. Les membres du Comité Technique peuvent se réunir périodiquement selon leur organisation pour mieux mobiliser les acteurs dans la mise en œuvre efficace des actions. Ils participent aux travaux du COPIL et nourrissent ses travaux de leurs résultats, mais ils ne prennent pas part aux décisions du COPIL.

6.1.3 Organisation du Comité de Pilotage

Le COPIL est organisé comme suit :

- **Un président** : Le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères
- **Des membres de droit**, c'est-à-dire les Secrétaires Généraux des principaux ministères concernés :
 - Ministère en charge de l'Économie et des Finances
 - Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
 - Ministère en charge de la Sécurité Publique
 - Ministère en charge de la Population
 - Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports
 - Ministère en charge de la Culture
- **Des membres observateurs** :
 - Un représentant des partenaires techniques et financiers
 - Un représentant des acteurs non étatiques
 - Un représentant des organisations de la diaspora
- **Des directeurs généraux**: Les directions générales impliquées dans la mise en œuvre de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora de tous les ministères concernés. Ils prennent part aux réunions du COPIL, apportent des éléments sectoriels à la demande. Mais seuls les membres de plein droit prennent les décisions.
- **Un secrétaire technique** : le Directeur Général du Partenariat et de la Coopération Économique ou la Direction de la Diaspora

6.1.4 Mode de fonctionnement du COPIL

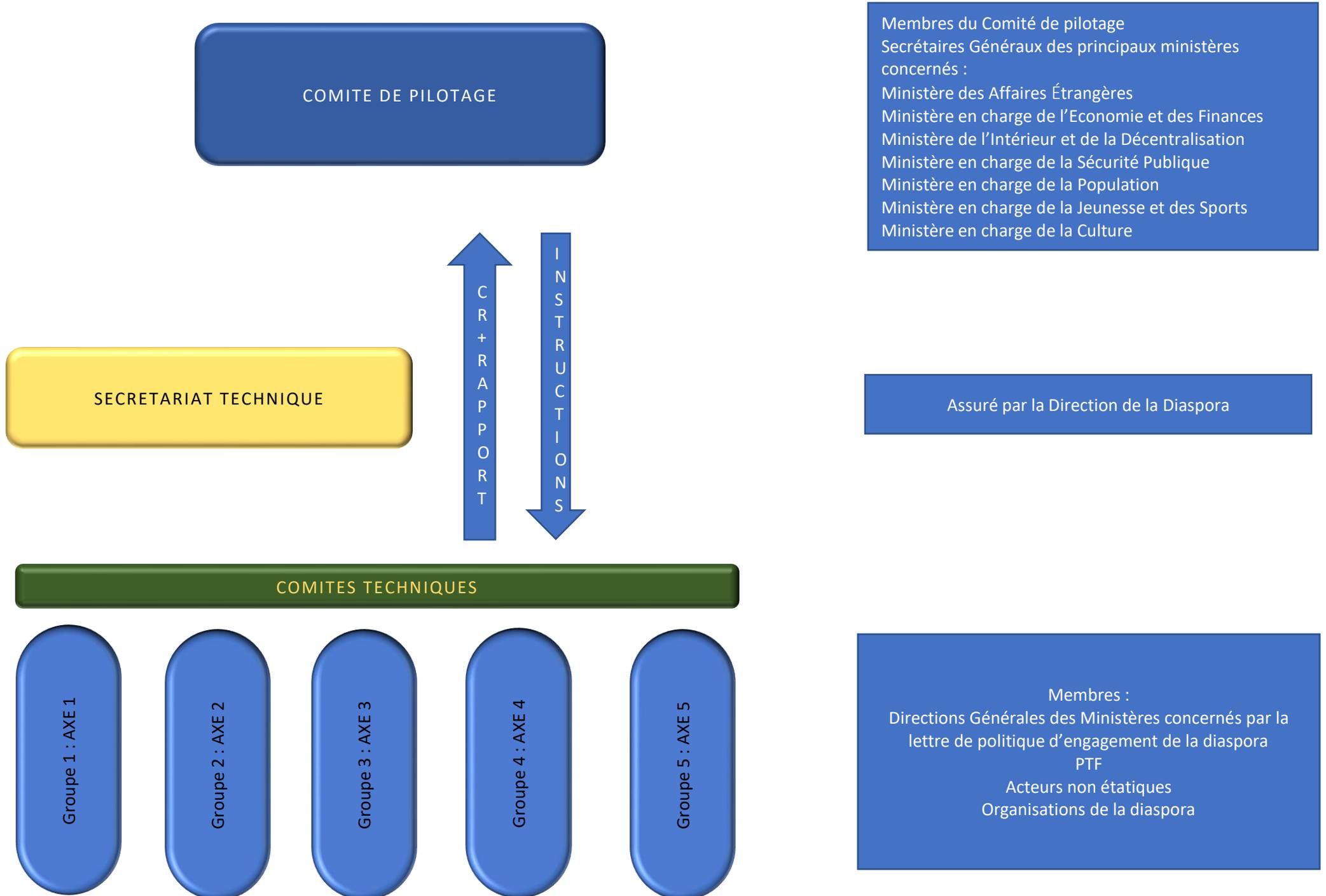
Le COPIL se réunit au moins une fois tous les semestres. Toutefois, des réunions extraordinaires peuvent être organisées en cas de nécessité.

Le Secrétariat Technique du COPIL est chargé de l'organisation administrative et logistique de ces réunions (convocations, préparation, rédaction et envoi des comptes rendus de séance).

Les chefs de files valident les réalisations des programmes dont ils sont responsables et les communiquent au Secrétariat du COPIL aux fins d'approbation par le COPIL.

La fonction de membre du COPIL est gratuite, et sans autres frais ni autre émolument.

COMPOSITION



6.2 Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes

La mise en œuvre de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora se veut concertée et inclusive, avec un ensemble de parties prenantes qui, dans leurs positionnements respectifs, participent à sa réalisation : les différents ministères concernés, la diaspora, les organisations de la société civile, les collectivités locales, le secteur privé, les médias et les PTF. Le Comité de Pilotage veillera à la connaissance de la lettre de politique et à la mobilisation des parties prenantes.

6.3 Renforcement des capacités

Pour mener à bien l'ensemble des missions dévolues aux différents départements ministériels, un plan de formation sera mis en place pour renforcer les capacités des agents en charge de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora.

En plus des formations, des voyages d'études, l'organisation de capitalisation et d'évaluation seront également mis en place.

6.4 Ressources techniques, humaines et financières

La mise en œuvre de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora exige la mobilisation d'importants moyens humains disposant de bonnes capacités techniques et stratégiques. Ces ressources humaines sont constituées des acteurs étatiques, des partenaires techniques et financiers, de la société civile, des migrants et de leur famille, chacun dans son domaine spécifique de compétence. Ainsi, il est proposé dans le cadre de la mobilisation de ces ressources que le Ministère des Affaires Étrangères prenne contact avec les différents acteurs, en vue de l'évaluation des moyens humains appropriés, de l'élaboration d'une matrice de répartition des missions et de définition des actions spécifiques proposées.

Il s'agira pour chaque acteur d'évaluer les ressources et compétences nécessaires à la mise en œuvre des actions de la lettre de politique lors de l'élaboration des plans de travail annuels. Des ressources du budget de l'État seront allouées auprès des départements sectoriels pour la mise en œuvre du plan d'action. Un plan d'action annuel permettra d'établir les ordres de grandeur financiers secteur par secteur.

Pour assurer une meilleure coordination de la mise en œuvre de cette lettre de politique, la direction de la diaspora veillera à assurer la coordination de l'ensemble des moyens humains mobilisés.

6.5 Suivi / Evaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora malagasy, les suivis à réaliser seront de type global et opérationnel. Le suivi et la documentation des indicateurs se feront à travers la base de données mise en place au niveau de la direction de la diaspora.

Le dispositif de suivi-évaluation sera un véritable système d'information chargé du suivi de l'exécution des actions. Il s'agira de mesurer les résultats obtenus, d'évaluer leur impact sur les

utilisateurs et de prendre des mesures correctives jugées nécessaires en relation avec la coordination générale.

La mise en œuvre de la lettre de politique permettra, à travers l'Institut national de la statistique (INSTAT), l'organisation d'un dispositif de recueil d'informations, de statistiques de base à partir des études et travaux de recherches réalisés par les structures techniques et les partenaires. Dans ce cadre, le système d'information sur la diaspora sera l'outil de référence statistique et d'aide à la décision.

Des indicateurs objectivement mesurables seront définis pour chacune des actions afin d'assurer un suivi de qualité et mesurer de façon précise le niveau d'atteinte des objectifs.

Un plan de travail annuel sera mis en place et validé par le Comité de Pilotage.

L'horizon temporel proposé dans le cadre de la lettre de politique nationale pour l'engagement nationale d'engagement de la diaspora est l'année 2030. Dans ce cadre, il sera procédé à :

- Une évaluation intermédiaire en 2023 ;
- Une évaluation finale à la fin de la dixième année de la lettre de politique ;
- Une actualisation de la lettre de politique nationale pour l'engagement de la diaspora.

L'évaluation intermédiaire sera réalisée avec l'appui des partenaires techniques et financiers. L'évaluation finale sera réalisée suivant la même approche.

Le Comité de Pilotage veillera à prendre en compte et à mobiliser les Malagasy Ampielezana dans les différentes étapes de la réalisation du Plan d'Action que ce soit à Madagascar ou dans les pays de résidence via les représentations diplomatiques et consulaires.

Annexes

Annexe 1 : Communiqué de la Présidence de la République concernant la rencontre entre le Président de la République de Madagascar et la diaspora malagasy en Europe¹³.

COMMUNIQUE

Rencontre du Président la République avec la Diaspora malagasy en Europe

« Fini le Madagascar pays du « moramora », place à un Madagascar à grande vitesse dorénavant" déclare le président Andry Rajoelina devant les membres de la diaspora en Europe, hier 1er juin 2019 après-midi, lors de la rencontre avec les Malagasy d'Andafy (France, Belgique, Norvège, Angleterre, Monaco, Suisse,..) à la Maison de l'UNESCO à Paris.

Près de 1200 Malagasy membres de la diaspora sont venus échanger et partager avec le président Andry Rajoelina leurs idées pour le pays. Le Président de la République a profité de cette rencontre pour leur faire part de ses réalisations durant ces 4 mois à la tête du pays mais également de l'issue de cette visite officielle en France. Le président Andry Rajoelina a également expliqué à l'endroit de la diaspora malagasy les défis à relever ainsi que les priorités pour redresser Madagascar de plus de 50 ans de pauvreté. Il a été question entre autres des grands projets concernant l'énergie, notamment l'utilisation des énergies renouvelables, les relations avec les partenaires internationaux, la sécurité alimentaire, la sécurité, la mise en place d'infrastructures structurantes, l'éducation ainsi que la promotion de la jeunesse et l'entrepreneuriat via le programme Fihariana. Nous devons travailler ensemble et tout mettre en œuvre pour relever notre pays a réitéré le Président AndryRajoelina. Les membres de la diaspora malagasy ont quant à eux profiter de cette rencontre pour émettre leur souhait de participer à vie citoyenne et de faire valoir leur droit de vote pour les élections notamment présidentielle. Chose qui devrait se réaliser dans les 05 ans de mandature du Président Andry Rajoelina d'après sa réponse et dans l'optique de mettre en place l'élection d'un représentant au sein de l'assemblée nationale pour la prochaine élection législative. »

Direction de la Communication et des Relations Publiques

01/06/2019

¹³Source : <https://www.presidence.gov.mg/actualites/communiqués/273-rencontre-du-president-la-republique-avec-la-diaspora-malagasy-en-europe.html>



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

mieux
migration EU expertise

Financé par l'Union européenne



Mis en œuvre par

